

Valorisation des épaves de bicyclettes



Eurométropole de Strasbourg



1 Parc de l'Etoile
67076 Strasbourg



www.strasbourg.eu



Géraldine Prudence
geraldine.prudence@strasbourg.eu



(Crédits de l'image : Service Propreté urbaine / CUS)

CONTEXTE

Dans le cadre de ses activités de nettoyage des voies publiques, le service de la Propreté urbaine de l'Eurométropole de Strasbourg est amené à collecter des épaves de vélo abandonnées pour être recyclées en tant que ferraille. Par ailleurs, une dizaine d'associations réparent des vélos et les revendent.

Il nous est apparu pertinent de proposer à ces structures les épaves en vue d'une réutilisation.

Pour cela, une convention type a été rédigée, et validée en conseil de communauté. Ensuite, un appel à projet a été lancé auprès de toutes les structures identifiées sur notre territoire comme agissant dans la réparation de vélos.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Le premier objectif était de ne plus traiter ces épaves comme des déchets, mais d'en assurer leur réemploi.

Le second objectif était de garantir l'équité entre structures, d'où le lancement d'un appel à projet.

Actuellement, 500 épaves de vélos sont envoyées annuellement sur l'unique site d'Emmaüs.

Suite à un appel à volontaire, 4 structures et 1 lycée ont fait part de leur souhait de récupérer des lots d'épaves. Selon leur état, les épaves seront soit réparées, soit utilisées pour des pièces détachées. Aujourd'hui se sont 500 à 600 épaves de vélos qui sont récupérées par ces structures.

Les relations avec les partenaires du réemploi et de l'ESS se construisent sur la base de l'émergence de ce type de projet et confortent les entités à collaborer et monter des partenariats simples et efficaces.

Cette démarche est pérennisée sur le territoire de Strasbourg.

MISE EN OEUVRE

Le planning a pris en compte le retard du fait du fonctionnement opérationnel du Service Propreté urbaine (action peu prioritaire)

Début 2013 : rencontre avec les structures

Juin 2013 : passage en délibération de la convention type

Février 2014 : lancement de l'appel à projet auprès des structures

Mai 2014 : choix des structures

Septembre 2014 : signature des conventions par l'élue référente

Rédaction des conventions, analyse des dossiers et envoi des courriers : 1 semaine de travail (cumulé)

Aucun

Les seuls moyens techniques utilisés seront pour livrer les épaves aux structures.

Structures de réparation

VALORISATION DE CETTE EXPÉRIENCE

Dans la mesure où la collectivité récupère des épaves de vélos, cette action est tout à fait reproductible. Il "suffit" d'identifier les structures de réparation type Emmaüs ou autres.

L'originalité de l'action repose sur le changement de vision : ce qui était considéré comme un déchets par le service Propreté devient une ressource pour d'autre. Ce changement de regard pourrait être amorcé sur d'autres déchets pris en charge par la collectivité.

Il s'agit de n'oublier aucune structure. Une première réunion avec ces dernières pour présenter le projet et évaluer sa pertinence permet de gagner du temps et amorce le dialogue.